



Complément au Grandes cultures n° 19 - 19/06/2008 (1 page)

Maïs

Pyrale - date de début de vol par canton

Date de début de vol exprimée en nombre de jours après le 19/05/08 (date de la 1ère capture en région Centre). Dans les cantons où il y a **plusieurs** pièges, c'est la date de début de vol **la plus précoce** qui a été choisie.

**Avertissements Agricoles
Grandes Cultures**

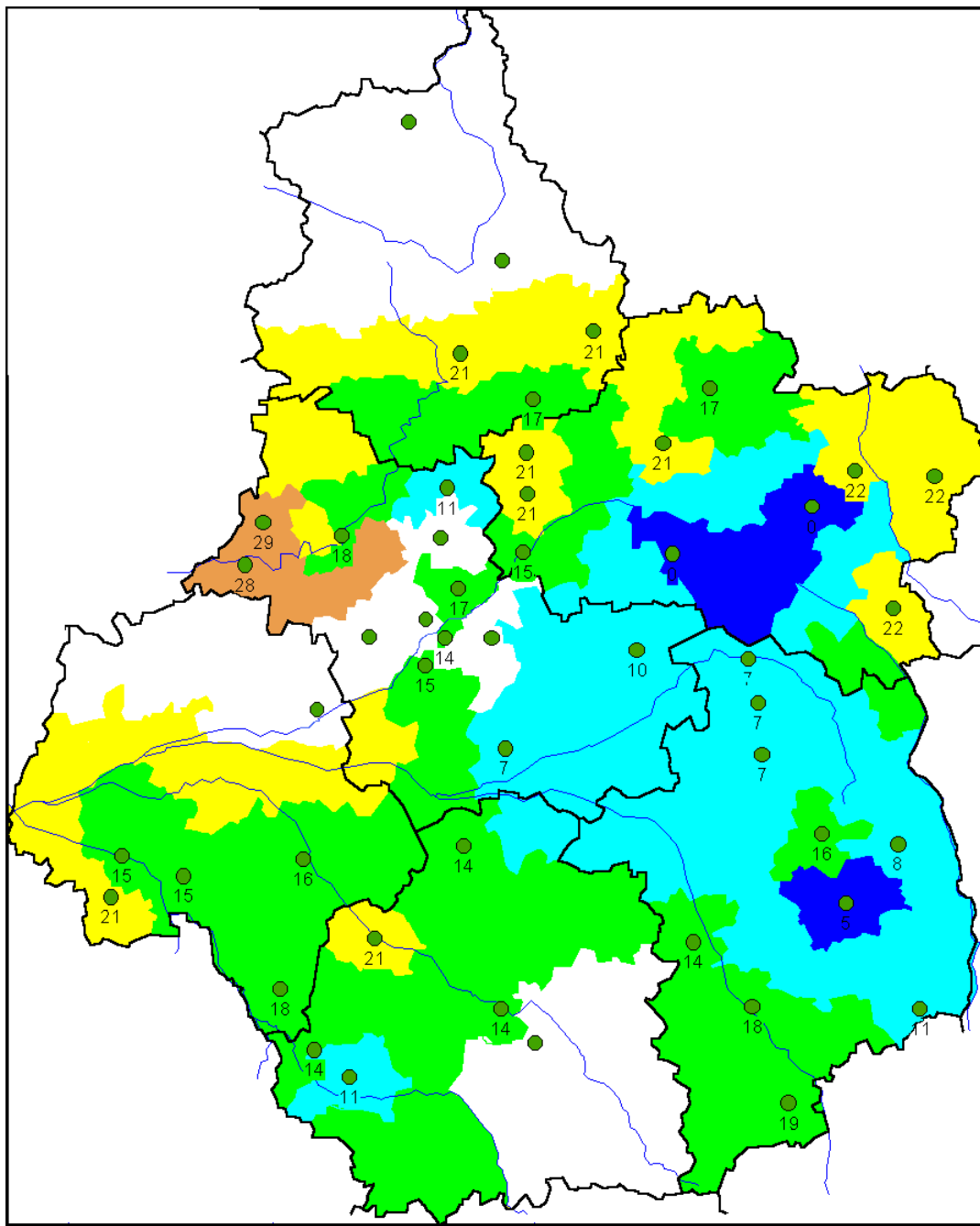


D.R.A.F. CENTRE
Service Régional de la
Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg
45404 Fleury les Aubrais
Tél. 02.38.22.11.11
Fax 02.38.84.19.79
SRPV.DRAF-CENTRE@
agriculture.gouv.fr

Imprimé à la Station
d'Avertissements agrico-
les de la Région CENTRE
Le Directeur-Gérant :

Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 00530 AD
ISSN n° 0757-4029

Diffusion en collabora-
tion avec la FREDON
CENTRE (Art. L252-1 à
L252-5 du Code Rural)



Légende : date de début de vol

	du 19/05 au 24/05 (0 à 6 jours après le 19/05)		du 08/06 au 14/06 (21 à 27 jours)
	du 25/05 au 31/05 (7 à 13 jours)		du 15/06 au 21/06 (28 à 34 jours)
	du 01/06 au 07/06 (14 à 20 jours)		vol non déclaré